

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 60**

Demande présentée le : 15 mai 2023
Par : monsieur LUTUN Thierry
sis : 69 rue du Marais à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : une benne

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur LUTUN Thierry est autorisé à occuper le domaine public avec une benne afin d'évacuer son sous sol inondé sis en face du 69 rue du Marais à JUZIERS (78)

entre le 15 et le 31 mai 2023

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 69 rue du Marais à JUZIERS.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. Monsieur LUTUN Thierry est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 15 mai 2023

Le maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org

